

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/86

20 mai 1998

(98-2091)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

REPUBLIQUE TCHEQUE

Déclaration distribuée par S.E. M. Karel Kühnl,
Ministre de l'industrie et du commerce

La République tchèque tient à remercier les autorités de la Confédération suisse et de la République et Canton de Genève d'accueillir la deuxième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Il est important que cette Conférence se tienne à Genève, siège de l'organisation incarnant le système commercial multilatéral, l'année où est commémoré le cinquantième anniversaire de la création du GATT.

Il s'est avéré dès le début que le système commercial multilatéral, représenté à l'origine par le GATT et maintenant par l'OMC, pouvait contribuer à la prospérité et à la croissance économiques à l'échelle mondiale. Il a fourni un cadre juridique fondamental pour le commerce des marchandises et, récemment, pour le commerce des services et la protection des droits de propriété intellectuelle. La commémoration de son cinquantième anniversaire est l'occasion pour les Membres de l'OMC de renouveler leur foi en la libéralisation du commerce mondial et d'envoyer un message politique fort par lequel ils réaffirment leur attachement à un système commercial fondé sur des règles.

Depuis toujours, la République tchèque est favorable à un système commercial multilatéral ouvert et participe activement à son développement. Pour nous, être Membre de l'OMC a de grandes conséquences. Notre participation à l'OMC a été de plus en plus étroitement liée à la transformation substantielle de notre économie planifiée en une économie de marché. Pendant tout le processus de transition, la libéralisation du commerce a joué un rôle crucial en contribuant à la stabilisation macro-économique, en encourageant les ajustements structurels nécessaires, en favorisant une répartition plus efficace des ressources et en donnant aux entreprises et aux consommateurs une plus grande marge de manoeuvre.

Parallèlement à notre participation aux activités de l'OMC, nous attachons la plus haute importance à l'adhésion à l'Union européenne, et nous en avons fait un objectif politique fondamental pour les années à venir.

Les Ministres sont venus à Genève pour faire le point sur la mise en oeuvre du programme de travail et déterminer les activités futures de l'OMC. Sur cette base, ils devraient établir un processus de préparation qui leur permettrait, lors de la troisième Conférence ministérielle en 1999, de prendre des décisions importantes à propos des futures négociations à mener dans le cadre de l'OMC.

De l'avis de la République tchèque, les Membres de l'OMC ont réussi à mettre en oeuvre les Accords et Décisions du Cycle d'Uruguay et les résultats de la première Conférence ministérielle à Singapour, même si de nouvelles améliorations peuvent encore être apportées. Si tous les Membres de l'OMC respectent leurs engagements et les mettent pleinement en oeuvre dans les délais prévus, la crédibilité du système commercial multilatéral s'en trouvera renforcée. Il est certain qu'une mise

en oeuvre harmonieuse incite davantage les gouvernements à contracter de nouvelles obligations. Le recours au système de règlement des différends, qui s'est révélé tout à fait viable, a lui aussi contribué à la pleine mise en oeuvre des Accords de l'OMC.

Depuis la Conférence ministérielle de Singapour, l'OMC a continué d'oeuvrer en faveur de la libéralisation du commerce en menant à bien, dans les délais prévus, les négociations sur les produits des technologies de l'information, sur les services de télécommunication de base et sur les services financiers. Les accords complets et pertinents qui ont été conclus dans ces secteurs importants, et dont la République tchèque est signataire, permettent à l'OMC d'aborder avec confiance le XXI^e siècle. Dans le même temps, ils ont confirmé que l'OMC était un cadre de négociation efficace. En ce qui concerne l'Accord sur les services financiers, nous espérons que les participants prendront rapidement les dernières mesures nécessaires pour mener à bien leurs procédures d'approbation nationales, de façon à ce que l'Accord entre en vigueur selon le calendrier fixé.

L'intégration de nouveaux pays et territoires au système de règles et disciplines commerciales de l'OMC a peu progressé. Le système commercial multilatéral n'aura un caractère vraiment mondial que lorsque les procédures d'accession des pays souhaitant devenir Membres de l'OMC seront achevées. La rapidité de ces processus dépend essentiellement de la capacité des pays concernés à rendre leurs régimes commercial et économique conformes aux règles de l'OMC et à établir des relations commerciales viables avec les pays déjà Membres.

L'OMC a poursuivi ses efforts en vue de renforcer l'intégration des pays les moins avancés au système commercial multilatéral. Il s'agit avant tout de permettre à ces pays d'exploiter les vastes possibilités qu'offre la libéralisation des échanges et de profiter de l'ouverture des marchés mondiaux.

S'agissant des travaux futurs, les Membres de l'OMC devraient continuer d'appliquer le programme incorporé, qui prévoit un examen régulier des Accords du Cycle d'Uruguay, ainsi que des négociations et une libéralisation plus poussée dans les domaines visés par ces accords. Nous croyons fermement que les calendriers établis dans le cadre des divers accords et les engagements concernant l'ouverture des négociations déjà prévues doivent être scrupuleusement respectés.

Nous devons poursuivre rapidement les travaux sur ce qu'il est convenu d'appeler les questions nouvelles définies à la Conférence ministérielle de Singapour afin de pouvoir passer à la phase de détermination des étapes suivantes. Le monde du commerce et de l'investissement a connu des transformations dynamiques auxquelles il convient de répondre par des politiques multilatérales plus cohérentes. Par ailleurs, la nécessité d'élaborer des politiques complémentaires en matière de commerce et de concurrence se fait davantage sentir, de nombreux aspects de ces politiques se recoupant. Les milieux d'affaires comptent que les procédures commerciales et liées au commerce seront simplifiées et que l'OMC contribuera grandement à ce processus.

Il faudrait aussi déterminer de quelle manière renforcer les mandats existants tout en préservant l'équilibre des droits et obligations qui résultent du Cycle d'Uruguay et de la Conférence de Singapour. La République tchèque estime que le programme de l'OMC devrait être assez global pour que des progrès puissent être réalisés dans tous les secteurs et que les participants aient la possibilité de maintenir l'équilibre des intérêts requis dans divers domaines.

L'OMC devrait également commencer à examiner les aspects du commerce électronique mondial liés aux échanges afin que les possibilités énormes qu'offrent les nouveaux moyens de commercer soient exploitées au mieux.

Le programme des travaux futurs de l'OMC doit être suffisamment ambitieux pour maintenir la dynamique de libéralisation. Pour qu'il bénéficie d'un soutien accru de la part du public, cette

libéralisation du commerce doit être aussi transparente que possible et le public doit pouvoir y participer au maximum. Il faudrait que les gouvernements expliquent à leurs citoyens qu'un régime de commerce ouvert est fondamental pour la croissance et la création d'emplois. Nous devons nous montrer déterminés à résister à toute tentative injustifiée de protectionnisme car ce dernier n'est pas la réponse aux préoccupations concernant les effets négatifs que pourrait avoir un accroissement des flux commerciaux sur les marchés du travail.

Le programme doit également être réaliste et ne pas englober trop de questions n'entrant pas dans le cadre des objectifs assignés à l'OMC. Il devrait porter surtout sur les questions commerciales et liées au commerce, et l'OMC ne devrait aborder d'autres questions que si les Membres en décident ainsi par consensus.

En conclusion, la République tchèque est prête à participer de manière active et constructive à un processus ouvert de préparation de la troisième Conférence ministérielle, qu'il convient de définir à la présente session. Nous devons engager ce processus au cours du second semestre de 1998 afin d'avoir suffisamment de temps pour procéder à un examen équilibré et détaillé de tous les aspects qui touchent à la mise en oeuvre et au programme des travaux futurs de l'OMC. La République tchèque estime que le processus arrêté ici, à Genève, conduira les Membres de l'OMC à lancer des négociations multilatérales globales.
